



DECISION MUNICIPALE N° 016/05/2024

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 06/03 en date du 22 juin 2020 portant délégations attribuées à M. le Maire et plus particulièrement l’alinéa n° 26, M. le Maire peut demander à tout organisme financier, l’attribution de subvention pour un montant inférieur à 500.000 € ;

Considérant la nécessité d’agrandir et de rénover les locaux de la Police Municipale, n’étant plus adaptés aux besoins du service ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Département du Var, une demande de subvention pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus pour un montant de 280.000 €, selon les modalités de financement suivantes :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant global du projet...	350.000,00 €	Subvention Conseil Départemental.....	280.000,00 €
		Fonds propres.....	70.000,00 €
TOTAL HT :	350.000,00 €	TOTAL HT :	350.000,00 €

Article 2 : Conformément à l’article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l’exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l’Etat.

Fait à Saint-Zacharie, le 7 mai 2024

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB